

BULLETIN INTERNATIONAL DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE

Fondé en 1869, sur décision de la II^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ce Bulletin contient des nouvelles des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,
du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges

QUATRE-VINGT-SIXIÈME ANNÉE — TOME LXXXVI

ALLEMAGNE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

Comme on l'a déjà dit, le président de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique, M. le Dr Werner Ludwig, accompagné de M. Ernst David, chef des Relations extérieures, rendirent visite au CICR le 16 mars dernier. A cette occasion, M. le Dr Ludwig a bien voulu donner quelques renseignements sur les activités de la Société qu'il préside. Nous sommes heureux d'en reproduire ci-dessous l'essentiel :

Le fait que cette Société est en contact suivi avec l'autorité de surveillance sanitaire de la République démocratique allemande a orienté son action principalement vers les premiers secours et l'hygiène publique ; pour faire face à cette grande tâche, elle a créé des services dont il convient de souligner l'importance.

Services de premiers secours en cas d'accidents. — Création de postes de premiers secours pourvus d'installations et de matériel de pansement permettant de prodiguer les soins sur place.

Postes de secours sur routes. — Ils sont munis d'une boîte de matériel de pansement, d'un appareil téléphonique et, éventuellement, de moyens de transport ; au cours de ces dernières années, 7000 stations de ce genre ont été installées ; elles jalonnent, dans la mesure du possible, les autoroutes et les artères de la circulation ; on en trouve également dans les gares.

Postes de secours ambulants. — Ils comprennent chacun une ambulance avec remorque et une tente ; leur mobilité les rend des plus utiles.

Ces services fonctionnent également dans les grandes manifestations sportives ou autres et au sein des exploitations ne possédant pas d'installation aménagée par l'Etat. Dans les grandes entreprises, la Croix-Rouge exerce son activité dans le domaine de la prévention des accidents et de l'hygiène. Les cuisines et les conditions sanitaires font l'objet d'une constante surveillance et d'un perfectionnement progressif.

Service de sauvetage sur l'eau. — Institué pour le sauvetage des baigneurs et des naufragés ; au cours de l'année dernière les équipes purent sauver la vie de plus de 500 personnes et préserver du naufrage quelque 800 bateaux.

Service de secours en cas de détresse en haute mer. — Créé le 1^{er} janvier 1955, ce service qui, auparavant, était entre les mains de l'Etat, en est encore au stade de la prise en charge ; il dispose de 4 bateaux nouvellement construits et d'un personnel de formation spéciale. Un capitaine expérimenté est en permanence à la disposition de la Croix-Rouge.

Service de sauvetage en montagne. — Assuré par des secouristes alpinistes. Examens d'admission très sévères ; cours spéciaux. Comprend un service d'hiver pour les secours aux skieurs et un service d'été pour le sauvetage des montagnards accidentés. Les personnes recrutées dans ce service sont, pour la plupart, des jeunes gens non seulement parfaitement initiés aux premiers secours mais encore excellents alpinistes.

Soins à domicile. — Au bénéfice des personnes âgées et des malades chroniques, ce service est assuré par des ménagères bénévoles ou par d'anciennes infirmières. Depuis la création de ce service, on compte 390.000 heures d'assistance.

Service d'hygiène. — Ce service rentre dans les attributions des équipes de permanence ; il se compose d'unités de base fortes de 12 à 15 assistants sanitaires et renforce les services d'hygiène de l'Etat.

Transport des malades. — Depuis la fondation de la Société, le transport des malades, assuré jusque là par le corps des sapeurs-pompiers et les administrations communales, a été confié à la Croix-Rouge. Ce transfert a eu pour résultat une centralisation qui s'est révélée très opportune.

Action de secours en cas de catastrophes. — Les inondations survenues au cours de l'été 1954 ont permis à ce service de mesurer ses forces et de tirer les leçons de l'expérience. Disons d'emblée que l'importance de la contribution apportée par la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique allemande fut reconnue par les Autorités. Cette Société fut à même de mobiliser 20.000 secouristes qui collaborèrent non seulement aux travaux de sauvetage, aux premiers soins et à la distribution des médicaments, mais prêtèrent encore assistance aux sans-abri, aux ouvriers embauchés dans l'action et, plus tard, participèrent à la remise en état des territoires inondés.

Croix-Rouge de la jeunesse. — Fondé en 1954, le mouvement de la Croix-Rouge de la jeunesse comprend les jeunes gens de 14 à 18 ans et groupe environ 78.000 personnes. Les enfants d'âge scolaire ne peuvent en être membres, mais reçoivent dans les camps de vacances une première instruction.

Action de secours à l'étranger. — Depuis sa récente admission au sein de la Croix-Rouge internationale, la Croix-Rouge dans la République démocratique allemande a pu envoyer à la Croix-Rouge indienne des médicaments et du matériel sanitaire.

Secours de l'étranger. — Les sanitaires auxiliaires ont participé à la distribution des secours envoyés par le Gouvernement américain aux victimes des inondations.

Recrutement et formation des membres de la Croix-Rouge. — M. Ludwig déclara que la Société qu'il préside n'aurait pas atteint les résultats constatés aujourd'hui sans les nombreux

appuis qui lui vinrent de toutes parts. A l'heure actuelle, la Croix-Rouge dispose de 210.000 auxiliaires sanitaires auxquels viennent s'ajouter les 78.000 membres de la Croix-Rouge de la jeunesse.

Par ailleurs, 150.000 membres passifs, les « Amis de la Croix-Rouge », font partie de l'organisation moyennant une cotisation. Ainsi, le nombre total des membres de cette Société nationale atteignait, à fin 1954, le chiffre imposant d'un demi-million environ.

Le recrutement des membres actifs se fait selon les méthodes habituelles, assemblées publiques, conférences de caractère médical, affiches — 600.000 ont déjà été distribuées — films, articles de presse, etc. De plus, cette Croix-Rouge fait paraître une revue mensuelle tirée maintenant à 100.000 exemplaires alors qu'au début, elle n'était publiée qu'à 30.000 exemplaires.

La formation des membres actifs est assurée par des médecins, membres de la Croix-Rouge, selon des programmes spécialement adaptés à leurs tâches.

Voici quelques-uns des projets qu'il est dans les intentions de la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique de réaliser :

- a) une école de perfectionnement où les candidates sorties des écoles d'infirmières du Gouvernement pourraient parfaire leurs connaissances ; celles qui seront membres actifs de la Croix-Rouge bénéficieront d'une priorité d'admission.
- b) formation, parmi les sociétaires actifs, d'un groupe de « chargés de cours » (Dozenten). L'école centrale située dans les environs de Dresde a mis au point un programme d'études destiné à ces candidats.
- c) le nombre des membres actifs qui ont reçu une formation est aujourd'hui de 100.000 ; on en forme actuellement 30.000 et la Croix-Rouge allemande dans la République démocratique envisage d'en former 20.000 encore.